

Vision commune – Avenir commun

Être durable. Être économiquement viable.

CADRE DE RENOUVEAU POUR LES PÊCHES **Plan d'action 2010–2011**



Vision commune – Avenir commun

Cadre de renouveau pour les pêches : Plan d'action 2010–2011

2010.06

Province du Nouveau-Brunswick

CP 6000

Fredericton NB E3B 5H1

CANADA

www.gnb.ca

ISBN 978-1-55471-280-9

CNB 7145

Message du ministre Rick Doucet

Nous avons accompli beaucoup de travail depuis l'adoption du *Cadre de renouvellement pour les pêches* en 2008. Nos efforts conjugués pour guider le changement et le renouvellement de l'industrie de la pêche et de la transformation au Nouveau-Brunswick nous ont permis d'acquérir une position enviable dans le marché mondial en évolution constante.

Notre vision – **un secteur des pêches du Nouveau-Brunswick qui soit durable, économiquement viable et autosuffisant** – continue de nous guider dans notre troisième plan d'action annuel pour l'exécution du Cadre de renouvellement. Nous avons déjà enregistré de grands progrès dans un certain nombre de domaines, et le plan de l'année courante est fondé sur ces réussites.

Nous avons notamment fait en sorte de devenir un chef de file en matière de durabilité, et nous avons adopté des approches en vue de mieux structurer le secteur de la transformation des produits de la mer pour répondre à la demande du marché. De plus, c'est avec une très grande fierté que nous avons annoncé dernièrement le plan de rationalisation de nos flottes de homardiers de la côte Est en collaboration avec le gouvernement fédéral. Nos activités de commercialisation entraînent de nouvelles possibilités d'affaires et nos produits à valeur ajoutée sont distribués dans divers marchés mondiaux.

Grâce à l'amélioration de la conjoncture économique dans le monde entier, nous pouvons envisager la saison actuelle avec optimisme. Nous serons encore confrontés à divers problèmes comme le taux de change, mais notre esprit de collaboration générale rapporte des dividendes et continuera de le faire.

Durant la prochaine année, nous mettrons l'accent sur cinq grands buts qui orientent la prise de mesures particulières conformément au plan. Ensemble, nous pouvons axer notre démarche sur l'objectif primordial de faire passer les produits de la mer à la table. Nous devons rester concentrés sur la situation globale et sur les solutions à long terme qui conviennent le mieux pour notre province et nos résidents.

Nous sommes déterminés à poursuivre notre projet de renouveler l'industrie provinciale de la pêche et de la transformation des produits de la mer. Nos actions et nos engagements communs reflètent bien l'important rôle socioéconomique de notre industrie dans le passé, le présent et l'avenir.



ministre des Pêches

Introduction

Beaucoup de travail a été accompli en 2009-2010. L'industrie a notamment contribué durant l'année aux préparatifs pour respecter les nouvelles normes de traçabilité concernant les activités de pêche illicites, non réglementées et non déclarées qui sont appliquées par l'Union européenne depuis le 1er janvier 2010. Le respect de ces normes était nécessaire pour s'assurer que les exportateurs de poissons et fruits de mer du Nouveau-Brunswick pourront continuer d'échanger des produits avec l'Union européenne. Divers secteurs des pêches locaux ont participé à l'analyse de préévaluation pour le homard en vue d'obtenir un certificat de durabilité du Marine Stewardship Council.

Le Ministère a encore appuyé l'innovation, la diversification de produits et la diversification des marchés en vue de maintenir notre position concurrentielle. Les tentatives accrues d'élargir les horizons en augmentant les marchés pour les produits du Nouveau-Brunswick étaient très manifestes dans nos plus grands efforts de pénétration en Chine, et de nouveaux programmes promotionnels captivants ont permis d'accroître la visibilité des produits locaux au pays. Le Nouveau-Brunswick a joué un rôle de chef de file dans la création du Conseil canadien du homard et il a aussi participé à l'établissement de la nouvelle Fondation pour la pérennité du homard atlantique.

La *Loi sur le traitement des poissons et des fruits de mer* a été promulguée en avril 2009. Depuis, l'achat et la vente de poissons est plus structuré et nous permet de conserver ici plus de poissons du Nouveau-Brunswick pour le traitement. Afin d'appuyer la *Loi*, on a créé le Comité d'appel en matière de permis afin que de garantir l'objectivité et la transparence dans la prise de décisions concernant les permis. La *Loi* sera également utile pour renforcer l'industrie des produits de la mer, ce qui sera à l'avantage des pêcheurs, des transformateurs et des commerçants, et de s'assurer que la capacité de fournir des produits de la mer de qualité supérieure dans le monde entier est maintenue.

Pour faire suite aux recommandations des groupes d'action des intervenants, on a retourné au ministère des Pêches l'administration des programmes d'aide financière en vertu de la *Loi sur le développement des pêches et de l'aquaculture* le 1er avril 2009. Pour assurer un suivi à l'examen des programmes d'aide financière effectué en 2008-2009, les recommandations ont été analysées et le Ministère apportera très bientôt des changements aux programmes. On garantira ainsi une meilleure égalité des chances pour les clients, en plus d'améliorer l'accès aux programmes qui permettront de mieux appuyer les nouveaux venus et d'assurer la relève des entreprises. Les négociations à venir avec le gouvernement fédéral et les établissements financiers commerciaux devraient conférer plus de souplesse à leurs programmes de prêts pour répondre aux besoins de l'industrie conformément au *Cadre de renouveau pour les pêches*.

Les nouveaux partenariats dans le domaine de la bioéconomie augmentent les capacités de recherche et offrent de plus en plus de possibilités de développement de bioproduits marins. Les deux forums régionaux permettent d'entretenir régulièrement de meilleures communications entre les pêcheurs, les transformateurs et les commerçants pour traiter les questions régionales, et elles ont commencé à travailler de concert avec la table ronde du ministre sur les pêches. Ces

groupes et le Groupe consultatif sur la commercialisation ont récemment tenu une réunion avec le premier ministre pour discuter de leurs plus grandes priorités. Cette initiative montre la volonté des membres de l'industrie de se réunir en vue de préparer un avenir prometteur pour tous.

Dans sa participation à l'établissement d'une association des transformateurs de produits de la mer, le Ministère a procuré les services d'un conseiller à l'industrie pour l'aider à élaborer son plan et à encourager le secteur à donner suite à cette initiative. Le travail se poursuit afin d'atteindre cet objectif très important.

Pour appuyer davantage l'industrie durant la dernière année, le ministère des Pêches et le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail siègent à deux groupes de travail participant aux discussions sur les problèmes de ressources humaines dans les usines de transformation primaire de poissons et de produits de la mer. Ces groupes comprennent des propriétaires d'usines de transformation du poisson et des représentants d'employés, et ils traitent d'enjeux régionaux particuliers dans la Péninsule acadienne et sur la côte Sud-est respectivement.

Cela a été une année occupée qui a donné lieu à de grandes réalisations. Le plan d'action présente les initiatives entamées en 2009-2010 et les nouvelles initiatives qui seront lancées en 2010-2011 afin

d'exécuter le *Cadre de renouveau pour les pêches*. Ces mesures représentent le travail à faire pour réaliser la vision des pêches renouvelées au Nouveau-Brunswick. En travaillons ensemble, ce secteur sera plus fort et deviendra une composante importante du plan d'autosuffisance du Nouveau-Brunswick.

Le Ministère cherche à renforcer ses relations avec l'industrie et les partenaires gouvernementaux afin de collaborer à la préparation d'un avenir solide et sûr. En réglant les nombreux problèmes et en exploitant les possibilités offertes, le secteur des pêches et de la transformation des produits de la mer du Nouveau-Brunswick réalisera sa vision.





Nos buts

Conformément à la vision d'un secteur des pêches du Nouveau-Brunswick qui soit durable, économiquement viable et autosuffisant, on a établi cinq buts servant de base pour déterminer nos actions à l'égard des pêches et de la transformation des produits de la mer en vue d'accomplir le renouveau des pêches.

Pour démontrer que nos efforts ont l'effet souhaité pour consolider l'avenir des pêches au Nouveau-Brunswick, des indices de rendement seront mesurés pour chacun des buts fixés. Ils seront vérifiés afin de nous assurer que nous avons les renseignements nécessaires pour

continuer de prendre des décisions éclairées concernant le renouveau de notre industrie.

Objectif 1 :

Confirmer la renommée du Nouveau-Brunswick pour ses produits de qualité exceptionnelle et ses pratiques qui garantissent la durabilité de nos ressources halieutiques.

Notre industrie de la pêche redéfinie sera fondée sur notre principale force : répondre aux demandes du marché en offrant des produits de qualité. Elle mettra également l'accent sur la durabilité pour répondre à la pression croissante des consommateurs et des détaillants qui veulent une attestation que les produits de la mer offerts sur les marchés nouveaux et existants proviennent d'une ressource qui est gérée de manière durable. L'image de marque des pêches du Nouveau-Brunswick sera essentielle pour nous aider à établir cette renommée à l'échelle intérieure et internationale. À mesure que les pêcheurs et les transformateurs adopteront ces pratiques et atteindront les normes de qualité et de certification, ces initiatives favoriseront notre compétitivité à l'échelle mondiale.

Mesures

- Les entreprises du Nouveau-Brunswick qui respectent diverses normes de qualité et de certification.
- Preuve acceptable que les ressources sont durables.
- Preuve reconnue de l'origine légale, réglementée et déclarée.
- Plans de rétablissement pour les pêches qui sont menacées.

Priorités	Mesures prévues en 2010–2011
Amélioration de la qualité	<ul style="list-style-type: none"> • <i>En collaboration avec des partenaires, lancer des projets pilotes cibles pour établir divers systèmes d'amélioration de la qualité aux stades de la récolte, du débarquement et de la transformation.</i>
Rehausser le profil de l'industrie	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Élaborer une stratégie qui indique les étapes précises à franchir avec l'industrie pour établir une meilleure image des pêches.</i>
Certification	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Collaborer avec l'industrie et d'autres organismes, grâce à des programmes axés sur la prestation d'aide à frais partagés, en ce qui concerne la salubrité des aliments, la durabilité, la traçabilité et la certification dans la commercialisation des produits.</i> • <i>Fournir à l'industrie la coordination et l'information nécessaires tout en collaborant avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments pour nous assurer que nos produits répondent aux exigences des pays importateurs.</i> • <i>Fournir à l'industrie la coordination et l'information nécessaires sur les exigences des marchés en matière de traçabilité concernant les poissons et les produits de la mer, et collaborer avec le Groupe de travail sur la traçabilité du Conseil canadien des ministres des pêches et de l'aquaculture afin d'établir un cadre national de traçabilité pour les poissons et les fruits de mer, en l'harmonisant avec le Système national de traçabilité des produits agricoles et agroalimentaires. Collaborer avec l'industrie et d'autres autorités pour accomplir des projets pilotes susceptibles d'approfondir la connaissance des systèmes de traçabilité au Nouveau-Brunswick.</i>
Amélioration des accords commerciaux entre le Canada et l'Europe	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Défendre les intérêts des pêches du Nouveau-Brunswick tout en participant à la prise de position sur le poisson par le Canada.</i>
Programme national sur la santé des animaux aquatiques	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Coordonner la participation et les renseignements de l'industrie pour élaborer des règlements en vertu de la Loi sur la santé des animaux qui s'appliquent à l'importation de poissons et de produits du poisson.</i>
Obstacles réglementaires à l'accès aux marchés	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Contribuer à une planification stratégique nationale pour déterminer et supprimer les obstacles réglementaires à l'accès aux marchés, par l'intermédiaire du comité conjoint du Conseil canadien des ministres des pêches et de l'aquaculture et de l'Agence canadienne d'inspection des aliments.</i>

Objectif 2 :**Diversifier les entreprises de pêche et de transformation des produits de la mer et les axer sur le marché.**

La demande du marché doit être au centre de toutes les décisions concernant l'activité commerciale, en commençant par un stade de développement de produits qui accorde la priorité aux produits de la mer à valeur ajoutée pour lesquels une demande a été exprimée sur le marché. Nous devons continuer de bien desservir nos marchés actuels, mais nous utiliserons aussi les études de marché et l'information commerciale pour diversifier les marchés et les lignes de produits afin de nous assurer que tous les produits offerts répondent aux demandes des clients, nouveaux et anciens.

Mesures

- Initiatives de développement de nouveaux produits.
- Les ventes de nouveaux produits et de nouvelles marques.
- Les promotions pour appuyer les produits de la mer et les fournisseurs de ces produits du Nouveau-Brunswick.

Priorités	Mesures prévues en 2010–2011
Recherche et information commerciale	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Effectuer des recherches et chercher à fournir à l'industrie de l'information commerciale sur les divers marchés et produits existants et possibles, afin de pouvoir prendre des décisions éclairées sur une intervention éventuelle dans ces domaines.</i>
Meilleurs programmes promotionnels	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Collaborer avec des représentants commerciaux et des fournisseurs de produits de la mer du Nouveau-Brunswick en matière d'activités promotionnelles. Les activités commerciales dans les marchés importants, comme les États-Unis et l'Union européenne, sont des objectifs clés pour l'année en cours, en plus d'appuyer les activités promotionnelles au pays pour les produits de la mer. On poursuivra le développement du marché du homard et l'appui promotionnel dans les pays asiatiques, surtout en Chine continentale.</i>

Objectif 3 :**Promouvoir des entreprises efficaces et compétitives sur le plan mondial qui s'engagent activement dans l'innovation et l'adoption de nouvelles technologies.**

L'investissement dans l'innovation et dans la recherche-développement nous aidera de trois manières distinctes :

- Il favorisera l'adoption de nouvelles technologies et de nouveaux procédés ainsi que la mise au point de bioproduits qui permettront à notre industrie d'être compétitive à l'échelle mondiale.

- Il permettra la création d'emplois à temps plein hautement spécialisés et bien rémunérés.
- La réalisation conjointe d'études de marché nous donnera accès à des renseignements dont les pêcheurs et les transformateurs ont besoin pour mettre au point de nouveaux produits en fonction du marché, obtenir une plus grande capacité d'accès aux nouveaux marchés, ce qui augmentera le volume et la valeur de nos exportations.

Mesures

- Pénétration de nouveaux marchés d'exportation.
- Augmentation du volume et de la valeur des exportations.
- Nouveaux produits et bioproduits lancés.

Priorités	Mesures prévues en 2010–2011
Stratégies commerciales	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Procurer de l'aide aux entreprises du Nouveau-Brunswick, aux associations et à divers partenaires de l'industrie en vue d'élaborer des stratégies commerciales innovatrices et effectuer des études de marché et des travaux de recherche pour les marchés actuels et nouveaux, y compris les marchés concernant les bioproduits.</i>
Développement de produits et amélioration de la productivité	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Appuyer la recherche et le développement axés sur les nouveaux produits de la mer, les bioproduits et les améliorations technologiques dans les usines de transformation du poisson.</i> • <i>Aider à la modernisation visant des installations de transformation d'avant-garde qui sont concurrentielles à l'échelle mondiale et capables de répondre aux exigences en matière d'exportation.</i> • <i>Favoriser une culture de l'innovation dans les secteurs de la transformation et de la récolte.</i>
Bio-économie	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Collaborer avec l'industrie et les centres de recherche pour réduire les coûts et les risques associés au développement du potentiel des produits biologiques marins (déchets ou produits qui ne peuvent être commercialisés pour l'alimentation).</i>



Objectif 4 :**Contribuer à l'économie générale du Nouveau-Brunswick et à la viabilité de nos collectivités côtières.**

La pêche est une ressource commune précieuse et vitale qui doit être gérée dans l'intérêt de tous les citoyens du Nouveau-Brunswick. La protection et l'utilisation durable des ressources et de l'habitat doivent constituer l'objectif fondamental et déterminant de la gestion des pêches au Nouveau-Brunswick, et ce but ne peut être atteint que par l'application d'une meilleure science. Cet objectif permettra aussi de rendre la pêche durable et apte à contribuer au maintien de l'économie et des fondements sociaux de nos collectivités côtières et de l'ensemble de la province.

Mesures

- Emplois dans les secteurs de la récolte et de la transformation des produits de la mer.
- Les retombées économiques du secteur de la transformation.
- Revenus générés.

Priorités	Mesures prévues en 2010–2011
Programmes d'aide financière	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Engager le processus d'apporter les modifications nécessaires aux règlements et aux programmes pour mettre en œuvre des programmes d'aide financière améliorés et plus efficaces afin de répondre aux besoins de l'industrie</i> • <i>Négocier avec le gouvernement fédéral et les établissements financiers commerciaux, au nom du secteur des pêches, pour améliorer et assouplir les conditions liées à l'aide financière.</i> • <i>Examiner le processus de demande pour les prêts et les garanties en vertu de la Loi sur le développement des pêches et de l'aquaculture afin de rendre l'accès au financement plus rapide pour nos clients.</i>
Viabilité des flottilles	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Poursuivre la collaboration avec l'industrie pour assurer sa viabilité et déterminer des stratégies visant à équilibrer la capacité des récoltes et la disponibilité des ressources.</i> • <i>Participer au plan de rationalisation pour le homard sur la côte Est.</i> • <i>Collaborer avec le MPO pour trouver des solutions de financement en vue d'équilibrer la capacité de récolte, surtout dans la pêche du poisson de fond et des crevettes.</i>
Économie verte	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Collaborer avec l'industrie pour atténuer l'impact de la pêche sur l'environnement.</i>

Objectif 5 :***Collaborer à la gestion des pêches en tant qu'industrie durable et intégrée dans l'intérêt des générations futures.***

Pour assurer la viabilité à long terme de l'industrie des pêches, nous devons essentiellement comprendre et accepter le fait que nous y participons tous ensemble et que nous dépendons les uns des autres dans ce projet. En fait, les mécanismes qui amèneront tous les intervenants à travailler ensemble et à partager leur expérience et leurs connaissances spécialisées favoriseront la prise de bonnes décisions. Les représentants de l'industrie doivent participer activement à des forums afin de discuter de moyens pour faire progresser l'industrie en général. En partageant la prise de décisions, les participants assument des responsabilités non seulement pour leur domaine d'intérêt spécifique, mais aussi pour tout l'aspect de la protection et de la durabilité des ressources halieutiques.

Mesures

- La valeur des débarquements.
- Augmentation de la quantité de poissons disponibles par suite de projets d'amélioration.
- Attribution de parts provinciales.
- Permis scientifiques, livrés convertis en permis exploratoires et convertis en permis commerciaux.
- Entreprises de traitement des poissons et fruits de mer représentées par une association.



Priorités	Mesures prévues en 2010–2011
Meilleure gestion des pêches	<ul style="list-style-type: none"> • <i>S'entendre avec Pêches et Océans Canada sur un moyen de bien délimiter les rôles, d'établir les priorités et les stratégies applicables au Nouveau-Brunswick, et d'inclure les principes nécessaires pour améliorer la protection de la ressource et consolider la viabilité des entreprises de pêche. Ce dispositif pourrait s'appliquer à divers éléments comme la stabilité d'accès, l'attribution des permis par le gouvernement fédéral, les plans de gestion et les modalités de cogestion.</i> • <i>Collaborer avec le MPO pour créer un contexte où les gens qui investissent savent à quoi s'attendre en ce qui concerne l'accès, et garantir ainsi une prévisibilité favorable à la stabilité de la flotte.</i> • <i>Aider la Fondation pour la pérennité du homard atlantique à mener une campagne de levée de fonds pour la Fondation.</i>
Stratégie concernant les ressources humaines	<ul style="list-style-type: none"> • <i>En collaboration avec des intervenants de l'industrie, du gouvernement fédéral et du ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, élaborer une stratégie concernant les ressources humaines pour les secteurs des pêches et de la transformation des produits de la mer du Nouveau-Brunswick.</i>
Association pour les entreprises de transformation des produits de la mer	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Fournir les instruments nécessaires pour une association de transformateurs de poissons et de fruits de mer qui deviendra financièrement autonome à long terme et qui servira l'intérêt de l'ensemble de l'industrie.</i>
Nouvelle Loi sur les pêches	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Collaborer avec le MPO pour favoriser l'acceptation de la nouvelle loi très nécessaire, tout en s'assurant que les intérêts du Nouveau-Brunswick sont pris en considération.</i>
Coexistence durable	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Travailler en harmonie avec l'industrie de l'aquaculture pour promouvoir une culture d'intérêt commun grâce à laquelle les pêches et l'aquaculture sont gérées de manière à ce que le développement d'un secteur ne soit pas préjudiciable à l'autre secteur à l'aide de certains mécanismes comme la facilitation, la vérification par une tierce partie et l'éducation.</i>